

Communiqué de presse J'ai reçu ce 15 mai M. MASUZAKI, M. KUROKAWA et M. PRAT, responsables de l'entreprise HITACHI d'ARDON pour évoquer avec eux les problèmes que pose l'annonce de 33 licenciements sur ce site.

M. KUROKAWA m'a indiqué que treize propositions de reclassement seraient faites sur place, à ARDON, et que de nombreux contacts étaient pris par lui-même et ses collaborateurs pour que d'autres propositions de reclassement soient faites, d'une part dans un certain nombre d'entreprises de l'agglomération orléanaise, d'autre part, au sein du groupe HITACHI en France et en Europe.

Tout en prenant en compte ces avancées, j'ai fait part à mes interlocuteurs de ma position sur ce dossier.

En premier lieu, l'arrivée d'HITACHI, puis d'AIR LIQUIDE MEDICAL (devenu MAQUET) et de beaucoup d'autres entreprises a été le fruit d'une action économique très dynamique menée conjointement par le Conseil général du Loiret et la Ville d'Orléans dont j'étais alors le maire. S'il n'y a pas eu d'aide économique directe, les collectivités ont beaucoup investi dans les infrastructures qui étaient indispensables pour l'implantation d'HITACHI tout particulièrement. L'arrivée du groupe HITACHI a été fortement symbolique d'une volonté de développement technologique et de créations d'emplois dans le contexte constitué par les centres universitaires et scientifiques de La Source. C'est dire que, dès le départ, il avait été prévu que l'entreprise s'inscrirait dans une perspective de recherche et développement.

Celle-ci s'est concrétisée ensuite en particulier, par un accord avec le groupe FAURECIA pour la fabrication de « capteurs » permettant d'ajuster précisément le fonctionnement des « airbag ».

Je pense aujourd'hui que tout doit être fait pour éviter tout licenciement à ARDON pour les raisons suivantes.

1. On ne comprendrait pas que ces 33 licenciements ne puissent être évités dans un groupe mondial qui compte 300 000 salariés et dont les résultats sont positifs.
2. La décision de FAURECIA de « geler » la production de capteurs pour « airbags » doit inciter à la recherche d'autres partenaires ou d'autres solutions pour exploiter ce brevet, et cela d'autant plus que la réglementation évolue au plan mondial et conduit de nombreux pays à imposer des capteurs de ce type. Alors qu'HITACHI possède une sérieuse avance technologique pour ce type de capteur, on comprendrait mal que tout s'arrête au moment où ce dispositif tend à se généraliser.
3. Il n'est pas inéluctable que la recherche et le développement à HITACHI-ARDON se réduise à cette seule activité.
4. Les 33 salariés concernés sont très qualifiés et constituent donc un atout fort pour l'entreprise.

>> Version imprimable

[Télécharger le fichier](#)

Thème : SOCIAL